

80 500

Note B40 CCM(80) 500
aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe

432

Réunion de la Commission du 3 décembre 1980

1. ITALIE DU SUD

La Commission a arrêté diverses mesures pour marquer la solidarité communautaire vis à vis de l'Italie. Je vous rappelle que le Conseil européen avait marqué son plein accord sur le principe d'une aide immédiate et d'une aide à la reconstruction sous forme d'un prêt bonifié.

Le Président Jenkins accompagne du Vice Président Natali et de M. Giolitti, rendra publiques les dispositions arrêtées par la Commission (voir Déclaration du Président Jenkins qui vous parviendra par expres).

2. CONSEIL EUROPEEN

Le Président Jenkins et le Vice Président Ortoli ont rendu compte des travaux du Conseil européen. Le Président a souligné notamment, l'accueil positif réservé à la Communication de la Commission sur l'innovation industrielle et la Commission s'attend donc à une accélération des travaux du Conseil sur ses propositions dans ce domaine.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un domaine auquel la Commission attache une importance toute particulière, puisqu'il s'agit de créer les conditions permettant aux industries de pointe européennes d'être compétitives par rapport aux secteurs correspondants japonais et américains.

3. POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La Commission a eu une discussion approfondie sur la base du document de "Réflexions sur la politique agricole commune", présentée par M. Gundelach. Elle a adopté dans ses grandes lignes, une communication qui sera finalisée aujourd'hui et transmise dans les plus brefs délais, au Conseil et au Parlement.

Je vous rappelle que la Commission confirme la validité et l'actualité des trois principes sur lesquels est fondée la PAC : prix communs, préférences communautaires et solidarité financière et y ajoute un quatrième pilier, celui de la coresponsabilité des producteurs au delà d'un certain volume de production. Il s'agit en l'occurrence d'appliquer à tous les secteurs et notamment ceux menacés par des excédents de production ce principe déjà appliqué pour le sucre et le porc, les produits laitiers, en tenant compte cependant, des caractéristiques des diverses organisations de marché. Une B40 sur la conférence de presse que tiendra M. Gundelach cet après midi à 15h30, vous sera envoyée en fin d'après midi; le document lui-même CCM(80) 800 vous sera envoyé par expres des transmission au Conseil.

4. RAPPORT SUR LA SITUATION SOCIALE ET ECONOMIQUE DES REGIONS DE LA COMMUNAUTE

La Commission a adopté hier, sur proposition de M. Giolitti, le premier rapport périodique sur le développement socio économique des régions. Ce rapport fait ressortir l'aggravation des déséquilibres régionaux au sein de la Communauté et l'urgence que revêtent les problèmes régionaux dans la perspective de l'élargissement. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des travaux prévus pour l'année prochaine, en vue d'une révision de la politique régionale communautaire. M. Giolitti viendra demain à 12h45 en salle de presse présenter ce rapport ainsi que les orientations qui s'en dégagent. Une note d'information sera préparée demain.

5. SURETE NUCLEAIRE

La Commission a examiné le rapport des experts indépendants nommés après l'accident de Three Mile Island concernant la protection des populations et de l'environnement dans le domaine de la sécurité nucléaire. Ce rapport est assorti d'un certain nombre de recommandations qui ont été jugées particulièrement intéressantes par la Commission (voir F-168)

Ce rapport qui sera transmis pour information au Conseil, au Parlement européen et au Comité Economique et social, constitue une étude importante dans le domaine de l'organisation de la sécurité nucléaire : les autorités nationales et communautaires chargées de la promotion de l'énergie nucléaire d'une part, celles nationales ou communautaires chargées de la sécurité nucléaire d'autre part, doivent agir de manière concertée mais selon leurs responsabilités propres.

6. Politique ferroviaire de la Communauté

La Commission a approuvé et transmettra au Conseil un memorandum présenté par M. Burke intitulé "Politique ferroviaire de la Communauté: Examen et Perspectives pour les années 1980 - programme de travail de la Commission" (COM(80)752).

Le document a été établi en réponse au besoin d'un examen de la politique ferroviaire de la Communauté à la lumière de la continuelle détérioration de la situation financière et commerciale, des entreprises de chemin de fer. Il procède à un passage en revue de la situation des chemins de fer et de leurs actions récentes sur le marché des transports ainsi qu'à un examen de l'avenir du rail sur ce marché.

La politique communautaire, son impact et son intérêt à la fois vis-à-vis de la situation actuelle des chemins de fer et de l'amélioration de la position financière et sur le marché, fait l'objet d'un examen critique.

En conclusion le document propose un ensemble d'actions visant au développement de la politique ferroviaire de la Communauté et au redressement de la situation des chemins de fer. L'accent a été mis particulièrement sur la dimension européenne de la politique ferroviaire.

Voir Note P-127 pour les détails supplémentaires.

7. Observation des marchés des transports

La Commission a examiné un rapport sur le système d'observation du marché des transports de marchandises par chemin de fer, route et voie navigable qu'elle a mis en place, à titre expérimental et en accord avec le Conseil depuis 1979. Ce système visait à produire l'information et l'analyse économique du développement du marché et de fournir aux autorités et aux entrepreneurs de transport les faits nécessaires à la prise de décisions dans le domaine public ainsi que dans celui de la gestion des entreprises.

La Commission considère que l'expérience est concluante et que le système peut être introduit à titre définitif à l'échelon communautaire.

Elle a approuvé la transmission au Conseil de ce rapport et propose à celui-ci d'instaurer le système d'observation de façon permanente.

8. BUDGET 1981

Sur base d'un rapport oral de M. Tugendhat, la Commission a fait le point de la situation du projet de budget 1981 après la deuxième lecture au Conseil (voir P 104 du 27.11).

Elle a passé en revue les priorités ainsi que les écarts qui séparent encore les deux branches de l'autorité budgétaire (Conseil et Parlement); elle a notamment discuté le problème de la relation entre crédits d'engagement et crédits de paiement qui se pose dans le contexte des fonds structurels.

Manuel Santarelli

Amities

